

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## Déclaration de Maladie

N° W19-565802

ND. 39146 par  
pour

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> A
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 12078		Société :	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : FIEK ADNANE Med			
Date de naissance : 7-95-78			
Adresse : 58000 Casablanca			
Tél. : 0522 4676 / 0522 861111		Total des frais engagés : 755,70	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : DOCTEUR NAHALAH CON Spécialiste Pédiatre 111, Rue Sebta R. BANDAR des Hôpitaux-Casablanca 0522 4676 / 0522 861111			
Date de consultation : 31 AOUT 2020	Nom et prénom du malade : FIEK MA ghribi	Age : 10	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input checked="" type="checkbox"/> Enfant	
Nature de la maladie : Fie			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attédocteur NAHALAH CON			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABANCA Le : 1/1/2020

Signature de l'adhérent(e) :

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31 AOUT 2020	Ca 1		2.500 DT	INP : 0811111111 Docteur NAHAT BANDAR Spécialiste Pédiatrie 11 Rue Sebta R. BANDAR Hôpitaux-Casablanca 54526 / 0522861111

Cachet du Pharmacien  
ou du Pharmaciseur

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Pharmacienne	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE AL BOUDJ</b> AL AU Capital de 6320.000 Dirhams Rue Social Casablanca : 113 Rue de Sebta Tél : 05 22 86 04 68 - Fax : 05 22 86 04 63 Tél : 05 23 331 - If. : 40464164	1/08/2020	505,70

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent touchée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d'explorations.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

# Docteur NAHA Lahsen

Spécialiste Pédiatre

Diplômé d'assistant étranger des maladies neurologiques

et électro-encéphalographie de l'Université de Paris

Membre de la société Française de neurologie pédiatrique

Membre de la ligue Française contre l'épilepsie

Sur Rendez-vous

الدكتور النها لحسن

إخلاصي في أمراض الأطفال والرضيع

حاائز على دبلوم أمراض الأعصاب

و تحظيط الدماغ من جامعة باريس

عضو بالمنظمة الفرنسية لعلاج أمراض الصرع

بالموعد

FSEN M<sup>th</sup> ghelli

Casablanca, le : 3

496,00  
① synflorix  
9,70  
② Doliprime  
505,70

**PHARMACIE AL BOUDOUR**  
SARL AU Capital de 6.320.000 Dirhams  
Siège Social Casablanca : 115, Rue de Sebta  
Tél. 05 22 86 04 68 - Fax : 05 22 86 04 67  
R.C. Casa 252 331 - I.F. : 40464164

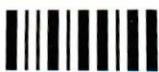
111, Rue Sebta Résidence «BANDAR» Quartier des Hôpitaux - Casablanca

Tél. : 05 22 86 46 26 / 05 22 86 11 11



Synflorix

GlaxoSmithKline Biologicals s.a.  
Rue de l'Institut 89 - B-1330 Rixensart  
Belgique/ België/ Belgien  
MA 117/17DMP/21/NCV  
TN 7063141



Dr. NAHA Lahsen  
Spécialiste Pédiatre  
BANDAR  
Casablanca  
111, Rue Sebta Résidence «BANDAR» Quartier des Hôpitaux - Casablanca  
Tél. : 05 22 86 46 26 / 05 22 86 11 11